







FEUILLE DE ROUTE NATIONALE EN VUE DE LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES POUR SOUTENIR L'AGENDA 2030



Table des matières

CON	TEXTE
I.	APERÇU DE L'ETAT ACTUEL DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO
II.	ATTENTES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES NATIONAUX POUR LA PROCHAINE DECENNIE.
2. 3. co 4.	PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE, DIVERSIFIEE, SUFFISANTE, DE QUALITE ET S'INSCRIVANT NS LA DURABILITE
III.	ACTIONS FORTES A MENER DANS LE COURT TERME (TROIS PREMIERES ANNEES)
IV. TERI	ACTIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES A REALISER DANS LE MOYEN ET LONG ME
V. COL	DEFINIR COMMENT LES PARTIES PRENANTES PEUVENT COLLABORER A DES ACTIONS LECTIVES
ANN	EXE 1 : PLAN D'ACTIONS DU BURKINA FASO POUR L'AGENDA 2030
ANN	EXE 2 : PROPOSITIONS DE FICHES DE PROIETS SUR L'INITIATIVE CANTINES SCOLAIRES 2

SIGGLES ET ABREVIATIONS

AD : Associations de Développement

ANJE Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ASPHF Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
BSPP : Bureau de Suivi du Programme Présidentiel

CT : Court Terme
LT : Long Terme

MAAHM: Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles

et de la Mécanisation

MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la

Décentralisation

MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

MEEVCC : Ministère de l'Environnement ; de l'Economie Verte, et du

Changement Climatique

MENAPLN Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la

Promotion des Langues Nationales

MESRSI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche

Scientifique et de l'Innovation

MFSNFAH Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et

de l'Action Humanitaire

MICA : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

MRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

MS : Ministère de la Santé

MT : Moyen Terme

MTMUSR Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la

Sécurité Routière

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OSC : Organisation de la Société Civile

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SP/CNPS Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Protection

Sociale

CONTEXTE

Le contexte mondial actuel avec ses nombreux enjeux et défis que rencontrent l'Agriculture, l'Environnement et la Santé ; les Systèmes Alimentaires constituent une préoccupation majeure aux échelles internationales et nationales. Au regard d'un tel contexte, en 2019, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé un appel en vue de la convocation d'un Sommet sur les Systèmes Alimentaires et de l'ouverture d'un processus d'engagements afin de libérer le pouvoir des aliments et progresser vers la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. C'est dans cette optique que se tient à New York, dans le cadre de la 76^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, le Premier Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires. En vue de sa participation réussie au dit sommet, le Burkina Faso, a tenu quatre concertations multisectorielles et inclusives sous l'égide de la Coordination Nationale des concertations. A l'issue de ce processus, les acteurs et les parties prenantes ont d'une part relevé les contraintes majeures qui affectent les différents maillons des systèmes alimentaires ; et d'autre part, proposé des actions stratégiques et opérationnelles pour des Systèmes Alimentaires durables, résilients et équitables à même de soutenir l'Agenda 2030. La présente Voie nationale et sa Feuille de route décline les engagements et les actions à mettre en œuvre durant la décennie à venir sur la base des potentialités et des défis à relever.

I. APERÇU DE L'ETAT ACTUEL DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO

L'analyse des Systèmes Alimentaires fait ressortir des potentialités mais aussi des défis. En termes de potentialités, le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique bénéficie de :

- (i) l'existence d'un potentiel faiblement exploité en terres arables d'environ 9 millions d'ha, de terres irrigables de plus de 233 500 ha ainsi que de bas-fonds de l'ordre de 500 000 ha facilement aménageables;
- (ii) l'existence d'environ l 200 plans d'eau (barrages, lacs, mares) avec une capacité de stockage de plus de six (06) milliards de mètres cubes d'eau de surface par an pour le développement de l'approvisionnement en eau potable, de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture ;
- (iii) une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants;

- (iv) un cheptel numériquement important et diversifié estimé à un effectif de 10 442 213 bovins, 17 084 565 caprins, 11 410 270 ovins, 51 925 450 têtes de volaille;
- (v) vingt-six (26)zones pastorales aménagées d'une superficie de 775 000 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables, d'aires villageoises de pâture, de couloirs de transhumance et des zones agroécologiques permettant le développement d'un élevage diversifié;
- (vi) plus de 376 espèces ligneuses;
- (vii) l'existence d'un marché domestique potentiel en croissance perpétuelle du fait de l'urbanisation et de la croissance démographique ainsi qu'un marché régional en construction;
- (viii) un changement des habitudes alimentaires à la faveur du développement des villes et de l'amélioration des revenus ;
- (ix) l'existence de lois, politiques et stratégies qui encadrent les Systèmes Alimentaires au niveau des différents sous-secteurs ;
- (x) l'existence de plusieurs Pôles de croissance ;
- (xi) l'existence de laboratoires d'analyse de la qualité et d'un dispositif de contrôle et d'inspection aux postes d'entrée des denrées alimentaires pour la recherche de polluants chimiques et environnementaux ;
- (xii) un système de subventions des intrants, matériels et équipements au profit des acteurs agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique;
- (xiii) la promotion du « consommer local » notamment dans les cantines scolaires et lors des manifestations nationales ;
- (xiv) la prise en compte du genre dans le cadre des Systèmes Alimentaires ;
- (xv) l'existence de plusieurs dispositifs de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- (xvi) la prise des mesures de riposte pour renforcer la résilience aux changements climatiques, aux effets de la COVID-19, à l'insécurité, et au déficit alimentaire ;
- (xvii) l'émergence du secteur de la transformation agro-alimentaire avec la création de plusieurs unités de production et de transformation des produits locaux;
- (xviii) l'existence de structures d'accompagnement à la labélisation et à la certification aux normes sanitaires ;
- (xix) la présence de nombreuses ONG intervenant dans les Systèmes Alimentaires;

- (xx) l'existence d'Organisations Professionnelles Agricoles dans les différentes filières ;
- (xxi) l'existence de lois portant sur l'organisation et la structuration des acteurs des filières ASPHF;
- (xxii) l'existence de Partenaires Techniques et Financiers ;
- (xxiii) l'importance de la frange jeune de la population.

En dépit de ces atouts, les Systèmes Alimentaires actuels ne permettent pas d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (15 % de la population en insécurité alimentaire, Cadre Harmonisé 2020) qui demeure préoccupante. Cette situation est due à :

- (i) une faible productivité agro-sylvo-pastorale;
- (ii) une transformation alimentaire saisonnière peu développée, notamment en zone rurale ;
- (iii) l'enclavement des bassins de production, des moyens de transport et de stockage insuffisants et parfois inadaptés entrainant un faible taux de commercialisation des produits agricoles (37 % en 2020) et des taux de pertes alimentaires élevés ;
- (iv) la faiblesse du financement, aussi bien public que privé, des secteurs de production ASPHF;
- (v) les effets des changements climatiques);
- (vi) la pression démographique ;
- (vii) l'insécurité, la crise sanitaire (COVID);
- (viii) les conflits fonciers et communautaires ;
- (ix) le faible niveau d'éducation limitant les capacités d'innovation dans les activités productives et les bonnes pratiques nutritionnelles ;
- (x) l'insuffisance dans la professionnalisation des groupes d'acteurs et dans la gouvernance des Organisations Paysannes ;
- (xi) la faible application des lois/textes qui encadrent les systèmes alimentaires;
- (xii) le chômage et le sous-emploi des jeunes ;
- (xiii) la couverture insuffisante des programmes de protection sociale qui jouent un rôle clé pour les systèmes alimentaires
- (xiv) le faible accompagnement des initiatives en entrepreneuriat agricole notamment celles portées par les jeunes et les femmes ;

- (xv) la faible maitrise/application des règles d'hygiène par la grande majorité des acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires;
- (xvi) la faible disponibilité et l'accès difficile à l'énergie ;
- (xvii) la recrudescence des fléaux ASPHF.

II. ATTENTES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES NATIONAUX POUR LA PROCHAINE DECENNIE

A l'horizon 2030, le Burkina Faso dispose de Systèmes Alimentaires durables et résilients aux différents chocs (crise sanitaire et sécuritaire, changements climatiques), assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. L'atteinte d'une telle vision, nécessite une volonté politique des autorités et un engagement soutenu et durable de l'ensemble des parties prenantes. Les actions spécifiques stratégiques et opérationnelles à mettre en œuvre en fonction des cinq (5) attentes qui caractérisent le système alimentaire sont les suivantes.

1. Production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique, diversifiée, suffisante, de qualité et s'inscrivant dans la durabilité

Pour atteindre cette attente il faut réaliser les actions spécifiques suivantes :

- (i) l'amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF;
- (ii) l'allocation de 14 % du budget national en investissements directs dans le secteur ASPHF;
- (iii) l'amélioration de la sécurisation foncière rurale ;
- (iv) la mobilisation, protection et gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante;
- (v) l'amélioration du disponible fourrager et des points d'abreuvement ;
- (vi) la valorisation du potentiel génétique des races locales ;
- (vii) l'amélioration de la disponibilité, de la compétitivité et de l'accessibilité des produits ASPHF;
- (viii) la promotion de l'agroforesterie ; de l'agro écologie et la mise en place de jardins nutritifs pour une production climato-intelligente et plus sensible à la nutrition ;
- (ix) le renforcement de la conservation des terres et la restauration de celles dégradées;
- (x) l'application des lois/textes qui encadrent les systèmes alimentaires ;
- (xi) la création d'emplois au profit des jeunes ;

- (xii) l'accompagnement des initiatives en entrepreneuriat agricole notamment celles portées par les jeunes et les femmes.
- 2. Transformer 35 % des produits ASPHF en garantissant une qualité nutritionnelle et sanitaire d'ici à 2030

Pour cette attente il faut :

- (i) l'amélioration de la transformation des produits ASPHF;
- (ii) le renforcement des structures d'analyse de qualité des produits ASPHF;
- (iii) la promotion la certification ainsi que la labellisation des produits ASPHF aux normes de qualité;
- (iv) le renforcement du contrôle qualité.
- 3. Assurer l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous et promouvoir les bonnes habitudes de consommation, de modes de vie sains et valoriser les productions locales

Dans le cadre de l'atteinte de cette attente les Actions sont les suivantes :

- (i) la promotion de la disponibilité et de l'accessibilité des régimes alimentaires sains pour tous « healthy diets for all », comme prônée par la nouvelle stratégie nutrition de la FAO;
- (ii) la mise en œuvre de l'Initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »;
- (iii) l'expansion des filets sociaux pour garantir l'accès à une alimentation saine pour les plus vulnérables, et la recherche de synergies entre secteurs pour maximiser l'impact;
- (iv) la réalisation de l'accès universel à l'approvisionnement à l'eau potable;
- (v) la promotion de l'hygiène afin de prévenir les maladies transmissibles y compris les maladies diarrhéiques ;
- (vi) la réalisation de l'accès universel à l'assainissement ;
- (vii) le renforcement de la promotion de la consommation des produits locaux;
- (viii) le renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur d'une alimentation saine et la sécurité sanitaire des aliments ;
- (ix) le renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.);

- (x) le renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l'échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE);
- (xi) l'allocation de 3 % du financement domestique en faveur de la nutrition;
- (xii) la promotion de l'information et de l'éducation nutritionnelle des populations.

4. Assurer la fluidité des échanges entre les zones de production, de transformation et de consommation à travers des infrastructures et des moyens de transport adaptés

Pour réaliser cette attente il faut :

- (i) le renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement périodique du parc automobile de transport des produits alimentaires (« de 25 % d'ici à 2030 »);
- (ii) le renforcement du réseau routier (provincial, départemental et des zones de fortes productions) et ferroviaire ;
- (iii) le développement des infrastructures de stockage et de conservation des produits ASPHF sur les sites de production, de transformation et de commercialisation ;
- (iv) le développement du partenariat entre les acteurs des Systèmes Alimentaires (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.);
- (v) l'amélioration de l'accès à l'énergie ;
- (vi) le développement et l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC).

5. Renforcer les capacités des acteurs des Systèmes Alimentaires et leur résilience aux aléas

Pour cette attente il faut :

- (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des Systèmes Alimentaires ;
- (ii) la promotion de la professionnalisation et l'autonomisation les acteurs directs et indirects des filières ASPHF;
- (iii) le renforcement des moyens de prévention et de réponse humanitaire rapide en faveur des personnes affectées par les conflits et les crises alimentaires ;

- (iv) le renforcement de la couverture et le rôle de la protection sociale pour répondre aux chocs et aléas ;
- (v) le renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les différentes crises ;
- (vi) le développement des systèmes d'information, d'alerte précoce et de réponse ;
- (vii) le développement des systèmes d'assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires et des catastrophes naturelles y compris de manière prioritaire l'extension de l'accès à l'assurance sociale pour les petits producteurs et travailleurs agricoles informels;
- (viii) le développement des services de pollinisation ;
- (ix) le renforcement des capacités des structures techniques en charge de la gestion des crises et des catastrophes humanitaires.

III. ACTIONS FORTES A MENER DANS LE COURT TERME (TROIS PREMIERES ANNEES)

Relever les défis actuels et futurs des Systèmes Alimentaires implique un élargissement des leviers politiques et l'introduction de « politiques des Systèmes Alimentaires » cohérentes. L'environnement politique et stratégique est un levier important pour réaliser les objectifs en matière de Systèmes Alimentaires. Ainsi les principaux changements et actions majeurs à mettre en œuvre pour les trois prochaines années afin de réaliser les attentes à l'horizon 2030 sont :

- (i) la Constitutionnalisation du Droit à une Alimentation saine diversifiée et équilibrée et dans ce cadre, la mise en œuvre des Initiatives phares du Président du Faso portant sur la Production de « Un Million de Tonnes de Riz par An » et ; « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par Jour » ;
- (ii) la réduction les émissions des gaz à effets de serre de 25 %;
- (iii) l'amélioration de la gestion post-récolte pour réduire les pertes et renforcer les chaînes de valeur ASPHF prioritaires ;
- (iv) la promotion des pratiques agro écologiques sur au moins 30 % des emblavures à l'horizon 2030 ;
- (v) l'accroissement des superficies irriguées et l'accès de TOUS à l'Eau potable et à l'assainissement ;
- (vi) l'allocation annuelle de 1 % du Budget national à la recherche et de 14 % exclusivement aux investissements directs dans le secteur ASPHF;

- (vii) l'utilisation des biotechnologies modernes dans la production et valorisation des produits alimentaires locaux;
- (viii) l'extension de la couverture de programmes de protection sociale pour assurer à tous un accès à une alimentation saine ;
- (ix) le renforcement des moyens de prévention et de l'aide humanitaire d'urgence aux personnes affectées par les conflits et les crises alimentaires;
- (x) l'appui aux maillons de la transformation, du transport, du stockage et de la commercialisation ; assurer le contrôle de la qualité sanitaire des aliments ;
- (xi) l'amélioration de la sécurisation foncière rurale (agricole, pastorale, forestière, halieutique et faunique);
- (xii) la promotion de l'agroforesterie et la mise en place de jardins nutritifs pour une diversification climato-intelligente;
- (xiii) le renforcement des structures d'analyse de qualité gérées par les professionnels privés ;
- (xiv) la promotion des Bonnes Pratiques de productions locales ;
- (xv) la promotion des Bonnes Pratiques d'hygiène et de transformation des productions locales ;
- (xvi) la promotion de la consommation des produits locaux ;
- (xvii) le renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur de la sécurité sanitaire des aliments ;
- (xviii) le renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.);
- (xix) le renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l'échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE);
- (xx) l'allocation de 3 % du financement domestique en faveur de la Nutrition;
- (xxi) la réhabilitation/renforcement du réseau routier provincial et départemental dans les zones à forte production y compris les Plaines de production;
- (xxii) le développement du partenariat (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.) entre les acteurs des systèmes alimentaires ;
- (xxiii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des systèmes alimentaires ;

- (xxiv) la professionnalisation des acteurs directs et indirects des filières ASPHF;
- (xxv) le renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les crises ;
- (xxvi) le renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce ;
- (xxvii) le développement des systèmes d'assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires ;
- (xxviii) la Promotion de l'agriculture biologique ;
- (xxix) la digitalisation des processus des systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

IV. ACTIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES A REALISER DANS LE MOYEN ET LONG TERME

Les actions fortes à mettre en œuvre pour le moyen et long terme sont :

- (i) l'amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF;
- (ii) la mobilisation, la protection et la gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante ;
- (iii) la réduction du déficit fourrager et hydrique (installation d'unité de production d'aliments pour bétail et volaille, de points d'eau d'abreuvement, promotion des cultures fourragères);
- (iv) la valorisation du potentiel génétique des races locales ;
- (v) le renforcement de la conservation et la restauration des terres dégradées;
- (vi) l'amélioration de la transformation des produits ASPHF;
- (vii) le renforcement des structures d'analyse qualité gérées par les professionnels privés ;
- (viii) la promotion de la certification des produits ASPHF aux normes de qualité;
- (ix) le développement des techniques de transformation et d'assurance qualité des productions ASPHF;
- (x) le renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement) du parc automobile de transport des produits alimentaires de 25 % d'ici à 2030.

V. DEFINIR COMMENT LES PARTIES PRENANTES PEUVENT COLLABORER A DES ACTIONS COLLECTIVES

Les Systèmes Alimentaires impliquent une multitude d'acteurs à plusieurs niveaux de décision aussi bien au niveau du secteur public, du secteur privé et des

organisations de la société civile. Les acteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, la planification du développement urbain et national, le commerce, les infrastructures et les politiques de l'emploi doivent interagir pour relever les défis des Systèmes Alimentaires.

Pour le volet production, ces acteurs travailleront en étroite collaboration avec les acteurs de la recherche pour disposer des semences améliorées et des variétés à haut rendement qui résistent aux attaques des prédateurs, des ennemis des cultures et adaptées au contexte des changements climatiques. La recherche scientifique devrait permettre de disposer des technologies de transformation adaptée, des infrastructures de conservation/stockage qui tiennent compte de la spécificité des productions.

En matière de commercialisation, de transformation des produits, des Alliances productives et l'agriculture contractuelle seront promues via des partenariats public/privé et privé/privé impliquant les producteurs et d'autres acteurs des chaines de valeurs prioritaires. Cela à l'effet d'assurer un marché conséquent plus rémunérateur aux producteurs, de permettre aux Unités de transformation de fonctionner à partir des matières premières fournies par les productions locales et éviter les ruptures en cas de chocs externes. Les Alliances productives mettront l'accent sur la production, la transformation et la commercialisation des productions à haute valeur nutritive. Dans les domaines de l'accès et de la consommation un partenariat public privé sera développé pour accompagner la mise en œuvre de l'initiative présidentielle « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » ; l'Education Nutritionnelle et les modes de vie sains devront être promus et soutenus



4ème Concertation : Vue d'ensemble des parties prenantes en plénière



lère Concertation : Allocution de la Coordonnatrice Résidente du SNU

Annexe 1 : Plan d'actions du Burkina Faso pour l'Agenda 2030

Le Burkina Faso est un pays sahélien avec un climat tropical de type soudano sahélien et des variations pluviométriques importantes. Près de 80 % de la population burkinabè est impliquée dans la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique. La production agricole est essentiellement extensive et de subsistance marquée par une faible mécanisation, une faible disponibilité des intrants agricoles et faible maîtrise des ressources en eau. La disponibilité alimentaire quantitative est faible et dominée par les céréales qui occupent une place de choix avec une disponibilité moyenne de 184,4 kg/personne et par an sur la période 2013-2019. Les Disponibilités Energétiques Alimentaires (DEA) totales sur la période 2013-2019 varient entre 2599 kcal/pers/jour (niveau bas enregistré en 2017) et 2775 kcal/pers/jour (niveau maximal enregistré en 2013 avec une faible diversité alimentaire des ménages. On note une forte prévalence de la malnutrition chronique surtout chez les couches vulnérables (enfants de 0-59 mois, femmes enceintes, personnes âgées). L'insécurité alimentaire est grandissante et est accentuée par le terrorisme et la pandémie de la COVID 19. L'économie est caractérisée par des indicateurs de croissance faible (PNB, PIB, PPA, IDH...).

Les efforts du gouvernement visent à une intensification des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et une diversification des spéculations. Depuis la crise alimentaire de 2008, le gouvernement appuie ce secteur à travers des subventions aux intrants (engrais, semences, soins vétérinaires, SPAI) et aux équipements agricoles. En matière de gestion de l'eau, les aménagements hydroagricoles (barrages, retenues d'eau, bas-fonds) se poursuivent à travers de nombreux projets. Tous ces efforts contribuent à un accroissement de la productivité et donc de la production. Pour aboutir à un système alimentaire plus intégré, le pays doit mettre l'accent sur la transformation qui va générer de la plus-value. Pour cela, l'approche filière doit être privilégiée pour prendre en compte les différents maillons de la chaîne depuis la production, le transport, le stockage, la transformation, la commercialisation, la consommation sans oublier la gestion des déchets (économie circulaire).

L'agriculture au Burkina Faso continue d'être en proie à une faible résistance aux stress biotiques et abiotiques et des pertes post-récoltes élevées. A toutes ces difficultés, s'ajoute la faiblesse de la transformation par l'industrialisation et de la valorisation des productions locales. Il est important de remarquer que la plupart des pays africains y compris le Burkina Faso manquent toujours d'engagement concret envers la science, la technologie et l'innovation (STI). Parmi les STI, l'utilisation appropriée des biotechnologies pourrait avoir un impact positif dans le développement de l'Afrique. C'est pour cela que l'Union Africaine a reconnu les biotechnologies agroalimentaires et la valorisation des ressources endogènes

locales comme principaux moteurs pour le développement durable de l'Afrique, sa compétition et la transformation de son économie. En conséquence, depuis 2006 le pays a adopté une loi (modifiée en 2012), autorisant l'importation ou l'expérimentation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le pays sous réserve de l'avis de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB). Il s'avère donc nécessaire d'assurer une bonne maîtrise des biotechnologies pour l'assurance de la sécurité alimentaire, notamment les productions dérivées des OGM. L'introduction durable de la biotechnologie doit prendre en compte, en plus des questions propres à la biotechnologie, des sujets liés tels que les systèmes agricoles, la résistance sociale contre les biotechnologies, les perceptions des risques, la réglementation et la gouvernance, l'éthique, la participation des parties prenantes, et les mécanismes d'interaction entre la science, la technologie et la société. La biotechnologie peut contribuer de manière significative à un développement agricole durable des systèmes alimentaires par l'amélioration de la productivité des cultures locales, la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques toxiques, la protection des cultures contre les ravageurs et les pertes post-récolte, l'amélioration de la qualité nutritionnelle (enrichissement des denrées alimentaires en vitamines, acides aminés, minéraux, etc.), et ainsi donc impacter la valeur ajoutée du secteur agricole qui emploie plus de 80 % de la population.

Le Plan de Réponse Humanitaire développé en 2020 doit être rigoureusement mis en œuvre. En effet, ce plan a été motivé par le fait que 2,9 millions de personnes sont confrontées aux conséquences humanitaires liées à leur condition de vie avec pour besoins cruciaux l'éducation, la sécurité alimentaire par les moyens de subsistance, la santé, la protection, l'accès sûr aux services d'eau hygiène et assainissement et des abris adéquats. En mai 2020, près 80 % de ces personnes étaient privées totalement de services de soins de santé primaires et 100 % avaient un faible accès à l'eau et à l'assainissement. En plus, les infrastructures éducatives de 2000 écoles ont été fermées affectant du même coup plus de 300 000 élèves et le personnel enseignant directement ciblés dans les zones touchées par la crise sécuritaire avant les mesures liées à la prévention de la COVID-19.

Les systèmes alimentaires pour être durables doivent reposer sur des pratiques agricoles plus écologiques et respectueuses de l'environnement. Au Burkina Faso, des études entrant dans le cadre de la Contribution Déterminée au niveau National (CND), proposent plusieurs scénarios technologiques afin de réduire la production des gaz à effets de serre et de stocker le carbone dans le sol. La CDN du Burkina Faso a retenu deux (02) objectifs stratégiques majeurs qui sont :

 la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant à faire disparaitre les concentrations de gaz à effet de serre déjà présentes dans l'atmosphère (atténuation); 2. la réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence tout en renforçant la capacitation de ses populations face aux chocs climatiques (résilience). La réduction des émissions des gaz à effet de serre des systèmes alimentaires passe aussi par l'adoption de l'utilisation des énergies renouvelables, aussi, le plan d'action des énergies renouvelables (PANER) proposé accorde une place de choix à l'élaboration de lois et de textes réglementaires spécifiques aux énergies renouvelables. La création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique figure également comme un objectif prioritaire du PANER.

L'agriculture familiale est la principale forme de production d'aliments dans le monde et particulièrement dans les pays en voie de développement comme le Burkina Faso. En effet, cette forme d'agriculture contribue à près de 80 % des denrées alimentaires au niveau mondial selon le plan d'action global de la FAO sur la décennie sur l'agriculture familiale. Cependant, elle fait face à de nombreuses contraintes telles que la dégradation continue des terres et la perte de leur productivité, le faible niveau de maîtrise des technologies par les acteurs, le faible niveau d'investissement dans le secteur et surtout sa faible mécanisation. La réduction de l'utilisation des pesticides et la promotion de l'agriculture familiale avec des pratiques agro écologiques à l'horizon 2040 au Burkina Faso nécessite une innovation du secteur agricole dans son ensemble comme le suggère le dialogue politique sur l'innovation agricole dont les fortes recommandations sont de : (i) réaliser un diagnostic du système national d'innovation agricole ; (ii) créer une plateforme nationale multi-acteurs et multi échelles de dialogue politique pour la pérennisation du mécanisme de dialogue autour de l'innovation agricole et (iii) réviser et adapter les curricula de la formation pour être en phase avec les besoins de modernisation et de compétitivité de l'agriculture.

L'augmentation du financement de la recherche et des investissements dans le secteur agricole sont des composantes clés pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les Chefs d'Etats Africains ont décidé à Khartoum en 2006 de consacrer au moins l % du produit intérieur brut (PIB) de chaque pays à la promotion de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation. Pourtant, selon un document de l'UNESCO, les pays africains n'affectent actuellement en moyenne que 0,2 % de leur PIB à la recherche-développement et ce taux est le plus bas au monde dont la moyenne est de 2 %. Pour donner suite à l'engagement de Khartoum en 2006, le Burkina Faso a créé en 2011 le Fonds National de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID). Le pays a ensuite voté la Loi No 038-2013/AN Portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation (LORSI). Cependant, sur les six dernières années le Burkina Faso n'a octroyé en moyenne

par an que 0,28 % du budget national à la recherche scientifique qui est financée en grande partie par les partenaires techniques et financiers à travers les appels à projets. Les efforts doivent se poursuivre pour rehausser la part du PIB consacré à la recherche et développement. Un mécanisme de financement durable de la recherche-Formation-Conseil agricole doit être mis en place et le FONRID doit être abondé par le prélèvement sur les produits agricoles d'exportation. Le FONRID doit innover par l'ouverture de guichets spécifiques pour le financement de la recherche de l'enseignement, la recherche et la vulgarisation agricole.

Le Burkina Faso a souscrit aux engagements de Maputo en 2003 d'allouer au moins 10 % du budget public annuel à l'agriculture et qu'une croissance minimale de 6 % soit atteinte dans le secteur agricole. Les chefs d'Etats se sont ensuite engagés à travers la déclaration de Malabo en 2014 en rehaussant le taux du budget accordé à l'agriculture à 14 %. Sur les six dernières années la part des dépenses publiques accordée au secteur agro-sylvo-pastoral est en moyenne de 9,58 % par an, ce qui est en deçà des 14 % recommandé. La contribution du secteur privé (national et étranger) dans l'agriculture a varié les six dernières années de 17 à 42 % des dépenses publiques consacrées à l'agriculture. La contribution des Organisations non gouvernementales/Associations de développement (ONG/AD) et Fondations dans le secteur agro-sylvo-pastoral a été en moyenne par an de 21,35 milliards durant les quatre dernières années. Le Burkina Faso, doit avec l'appui des partenaires techniques et financiers accroitre les investissements dans l'agriculture en continuant à élaborer de nouveaux projets et programmes dont la contribution va permettre l'augmentation de la productivité et la compétitive de l'agriculture.

Les actions ci-dessous proposées sont jugées pertinentes et importantes pour un système alimentaire durable au Burkina Faso en ce sens qu'elles contribueront à garantir à chaque burkinabè la sécurité alimentaire et nutritionnelle sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des actions pour un système alimentaire durable au Burkina Faso

N	Actions stratégiques/opérationnelles proposées	Horizon temporel de mise en œuvre (CT, MT, LT)	Structures responsable de la mise en œuvre	Structures partenaires de mise en œuvre
	Amélioration de la productivité et de la diversification du secteur ASPHF	MT et LT	Ministères du développement rural	PTF, ONG, AD, BSPP

N	Actions stratégiques/opérationnelles proposées	Horizon temporel de mise en œuvre (CT, MT, LT)	Structures responsable de la mise en œuvre	Structures partenaires de mise en œuvre
2.	Allocation de 14% du budget national en investissements directs dans le secteur ASPHF		MINEFID	Ministères du développement rural, BSPP
3.	Amélioration de la sécurisation foncière rurale	CT	MAAHM	MINEFID, MATD, BSPP
4.	Mobilisation, protection et gestion intégrée des ressources en eau (souterraine et de surface) en quantité suffisante	MT	MEA	PTF, ONGs, Comité de l'eau, BSPP
5.	Amélioration du disponible fourrager et des points d'eau d'abreuvement (installation d'unité de production d'aliment pour bétail et volaille, de points d'eau d'abreuvement, promotion des cultures fourragères)	MT	MRAH	MEA, PTF, ONGs, OPA, BSPP
6.	Valorisation du potentiel génétique des races locales	LT	MRAH	MESRSI, BSPP
7.	Amélioration de la disponibilité des produits ASPHF	CT et MT	Ministères du développement rural	PTF, ONGs, OPA, BSPP
8.	Promotion de l'agro-écologie et de l'agroforesterie et la mise en place de jardins nutritifs pour une diversification climato-intelligente	СТ	Ministères du développement rural	PTF, ONGs, OPA, BSPP
9.	Renforcement de la conservation des terres et la restauration de celles dégradées		Ministères du développement rural	PTF, ONGs, OPA, BSPP
10.	Amélioration de la transformation des produits ASPHF	CT et MT	MICA	Ministères du développement rural, PTF, ONGs, OPA, BSPP
11.	Renforcement des structures de contrôle et d'analyse de la qualité	CT et MT	MICA	MS, Ministères du développement rural, OSC, BSPP
12.	Promotion des entreprises forestières villageoises autour des massifs forestiers		MEEVCC	MATD, PTF, ONGs, OPA, BSPP
13.	Promotion de la certification et de la labellisation des produits ASPHF aux normes de qualité		MICA	MS, Ministères du développement rural, OSC, BSPP
14.	Soutien à la mise en œuvre de l'initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »	CT et MT	Primature	Ministères du développement rural, MENAPLN, MICA, MS, MATD, MFSNFAH, MINEFID, BSPP

N	Actions stratégiques/opérationnelles proposées	Horizon temporel de mise en œuvre (CT, MT, LT)	Structures responsable de la mise en œuvre	Structures partenaires de mise en œuvre
15.	Promotion des Bonnes Pratiques d'hygiène et de transformation des productions locales		MICA	MESRSI, Ministères du développement rural
16.	Réalisation de l'accès universel à l'approvisionnement à l'eau potable et à l'assainissement		MEA	PTF, ONGs, AD, BSPP
17.	La promotion de l'Hygiène pour éviter les maladies transmissibles et diarrhéiques		MEA	MS, PTF, ONGs, AD, BSPP
18.	Renforcement de la promotion de la consommation des produits locaux	CT et MT	MICA	Ministères du développement rural, BSPP
19.	Développement des techniques de transformation et d'assurance qualité des productions ASPHF		MESRSI	MICA, Ministères du développement rural, PTF, ONGs, AD, BSPP
20.	Renforcement du cadre règlementaire et législatif en faveur de la sécurité sanitaire des aliments		MICA	Ministères du développement rural, Ministère de la justice, BSPP
21.	Extension de la protection sociale et renforcement des liens avec d'autres secteurs		SP-CNPS	Primature, MFSNFAH, MINEFID, PTF
22.	Renforcement de la lutte contre les maladies à caractère endémique (Covid-19, choléra, Ebola, etc.)		Ministère de la Santé	PTF, ONGs, AD, BSPP
23.	Renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile avec passage à l'échelle du plan Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE)	CT et MT	MS	PTF, ONGs, AD, BSPP
24.	Allocation de 3% du financement domestique en faveur la nutrition	CT	MINEFID	MS, PTF, ONGs, AD, BSPP
25.	Renforcement des mesures incitatives pour le renouvellement du parc automobile de transport des produits alimentaires de 25% d'ici 2030.	MT et LT	MTMUSR	MINEFID, BSPP
26.	Réalisation de l'interconnexion ferroviaire Accra-Ouagadougou	LT	MTMUSR	MINEFID, BSPP
27.	Réhabilitation/construction d'un chemin de fer Ouaga-Kaya-Frontière Niger		MTMUSR	MINEFID, BSPP
28.	Réhabilitation/renforcement du réseau routier provincial et départemental dans les zones de forte production y compris les Plaines de production	CT et MT	MID	MINEFID, BSPP

N	Actions stratégiques/opérationnelles proposées	Horizon temporel de mise en œuvre (CT, MT, LT)	Structures responsable de la mise en œuvre	Structures partenaires de mise en œuvre
29.	Développement des infrastructures structurantes en faveur des secteurs des systèmes alimentaires		Ministères du développement rural	MINEFID, PTF, ONGs, AD, BSPP
30.	Développement du partenariat (alliance productive, agriculture contractuelle, etc.) entre les acteurs des systèmes alimentaires	CT et MT	Ministères du développement rural	OPA, MICA, PTF, ONGs, AD, BSPP
31.	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des systèmes alimentaires		Ministères du développement rural	OPA, PTF, ONGs, AD, BSPP
32.	Professionnalisation des acteurs directs et indirects des filières ASPHF		Ministères du développement rural	OPA, PTF, ONGs, AD, BSPP
33.	Renforcement des moyens de prévention et l'aide humanitaire d'urgence aux personnes affectées par les conflits et les crises	CT et MT	MFSNFAH	Ministère du Développement rural, MS, MATD, MENAPLN; PTF, ONGs, AD, BSPP
34.	Renforcement du relèvement durable des populations affectées par les conflits et les crises	CT et MT	MFSNFAH	MAAHM, MRAH, MEEVCC, MEA, MS, MATD, MENAPTF, ONGs, AD, BSPP
35.	Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce	CT et MT	МААНМ	MRAH, MEEVCC, MFSNFAH MEA, MS, MATD, MENAPLN, PTF, ONGs, AD, BSPP
36.	Développement des systèmes d'assurance dans les secteurs des systèmes alimentaires		МААНМ	Autres ministères du développement rural, PTF, ONG, AD, BSPP
37.	Promotion de l'agroécologie et l'agriculture biologique	CT et MT	MEEVCC	Ministères du développement rural, BSPP

Annexe 2 : Proposition	ns de fiches de pr	rojets sur l'Initia	ative cantines so	colaires



PRIMATURE SECRETARIAT PERMANENT DE L'INITIATIVE PRESIDENTIELLE



ACCROISSEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS ET TRANSFORMATIONS D'ALIMENTS SAINS, NUTRITIFS ET DIVERSIFIÉS POUR UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT ET RÉGULIER DES CANTINES SCOLAIRES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt constituent les principaux moyens de subsistance de plus de 80% de la population. Le pays dispose d'un potentiel de 9 millions ha de terres arables pour une production vivrière diversifiée (céréales, légumes, fruits, racines et tubercules etc.), environ 775 000 ha de zone pastorales aménagées, près de 375 espèces ligneuses, près de 1200 plans d'eau pour l'irrigation et la pêche et une faune riche d'environ 130 espèces animales. Cependant, le système de production agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (ASPHF) est extensif, peu respectueuse de l'environnement, peu performant et reste fortement affecté par les aléas climatiques (sécheresses, inondations), la dégradation rapide et continue des ressources naturelles (sol, eau, pâturage, etc.), les bio-agresseurs notamment les ravageurs et les maladies transfrontaliers des plantes et des animaux.

Outre ces multiples facteurs limitants, le secteur ASPHF est confronté aussi à une insuffisance d'investissement se traduisant par une mobilisation limitée des facteurs de production (équipements, intrants, etc.), à la faible capacité technique et organisationnelle des acteurs et à un faible développement des chaines de valeur et à une forte pression foncière Cette situation se traduit par une faible productivité du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, engendrant une faible disponibilité des produits, ce qui compromet le droit à l'accès à l'alimentation à toute la population en général et en particulier aux

Burkina Faso



SECTEUR/DOMAINE

Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement, Eau, Education

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2021- 2025 et 2026-2030

ZONE D'INTERVENTION

Territoire national

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Primature / Secrétariat Permanent de l'Initiative Présidentielle (SP-IP)

« Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »

BÉNÉFICIAIRES

Les producteurs, transformateurs des produits agroalimentaires et commerçants d'intrants et produits agricoles, particulièrement les femmes et les jeunes

Les enfants en âge scolaire

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE











COHÉRENCE AVEC LES RÉFÉRENTIELS DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, SOUS RÉGIONAL ET NATIONAL

- Objectifs de développement durable (ODD): spécifiquement ODD 2; ODD 4; ODD 5; ODD 8 et ODD 10
- Directives volontaires du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA)
- Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale, 2019-2028
- Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)
- Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP)
- Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)
- Plan national de développement économique et social II (PNDES II): Axe 4 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » ; Objectif stratégique (OS) 4.1 « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché ».
- Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP): Axe 1 « Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables »; OS.1.1 « accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes »; OS.1.2 « Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables »; Axe 2 « Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutique et faunique et accès aux marchés ». OS.2.2 améliorer l'accès des acteurs au financement, OS.2.3 « améliorer l'accès des acteurs au financement »
- Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN):

Axe 1 « augmentation durable des disponibilités alimentaires », Axe 2 « amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires ».

enfants en âge scolaire en raison entre autre du faible approvisionnement des cantines scolaires en vivres de bonne qualité nutritionnelle. Cela se traduit par la malnutrition et la baisse des performances en milieu scolaire. Afin de résoudre durablement ce problème, le Président du Faso a lancé l'initiative « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ». L'opérationnalisation de cette initiative se fera à travers la mise en œuvre de projets et programmes.

C'est dans ce contexte que le présent Projet « Accroissement durable des productions locales d'aliments sains, nutritifs et diversifiés pour un approvisionnement suffisant et régulier des cantines scolaires » est élaboré en vue de dynamiser la production locale et renforcer la disponibilité des produits ASPHF dans les différentes chaines de valeurs, toute chose qui permettra aux écoles de s'approvisionner directement au niveau local pour assurer l'alimentation des enfants. L'agroécologie sera mise à contribution pour mettre à la disposition des cantines scolaires des produits nutritifs et sains. Un accent particulier sera mis sur les productions maraîchères et fruitières pour améliorer la qualité des aliments servis aux enfants scolarisés.

Aussi, ce projet permettra-t-il à moyen terme, au secteur ASPHF de booster la croissance économique à travers la production et la transformation de produits ASPHF tout en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il contribuera également à la création d'emplois et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

Le projet sera mis en œuvre de façon quinquennale sur une période de 10 ans conformément à la vision de la décennie d'actions d'atteinte des cibles des ODD.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global:

Approvisionner suffisamment et régulièrement, les cantines scolaires en aliments sains, nutritifs et diversifiés produits et transformés localement

Objectifs spécifiques (OS):

OS 1 : Accroitre durablement la production céréalière, maraîchère, fruitière et celle des cultures à racines et tubercules (manioc, igname, patate douce, etc.) ;

OS 2 : Accroitre durablement les productions animales et halieutiques sensibles à la nutrition ;

OS 3 : Accroitre durablement la production forestière sensible à la nutrition (PFNL¹) ;

OS 4 : Développer des filières porteuses pour une utilisation optimale des produits ASPHF locaux dans les cantines scolaires ;

OS 5 : Améliorer les conditions de production, de stockage et technique de transformation des produits ASPHF au niveau des communautés et des écoles.

PARTIES PRENANTES DU PROJET

- Le Gouvernement burkinabè
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
- Le secteur privé
- Les ONG/Associations de développement et fondations
- Les Collectivités territoriales
- Les Organisations professionnelles
- Les Organisations de la société civile

COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1:

Accroissement durable des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières sensibles à la nutrition

- **Sous-composante 1.1 :** Appui à la production végétale agro-écologique et diversifiée
- **Sous-composante 1.2**: Appui à la production animale et halieutique agro-écologique

Composante 2:

Optimisation de la disponibilité des denrées alimentaires saines et nutritives à base des produits locaux au niveau des cantines scolaires

- Sous-Composante 2.1 : Développement des filières porteuses (y compris les PFNL) pour une utilisation optimale des produits locaux dans les cantines scolaires
- **Sous-Composante 2.2 :** Amélioration des conditions de production, stockage et technique de transformation des produits ASPHF au niveau des communautés et des écoles

EFFETS/IMPACTS

La mise en œuvre du projet permettra :

- la hausse des revenus agricoles des ménages ruraux de 35 % en l'occurrence chez les femmes et les jeunes ;
- l'amélioration de la diversité alimentaire des enfants en âge scolaire et de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables ;
- l'amélioration du taux d'approvisionnement des cantines scolaires en denrées alimentaires locales ;
- l'amélioration du degré d'intégration des produits locaux dans la chaîne d'approvisionnement des cantines scolaires,
- de nombreux élèves ont achevé leur cycle scolaire.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- 5 000 ha de bas-fonds sont aménagés pour la production du riz et du maïs dans cinq (05) régions;
- Au moins 700 modèles d'Agriculture innovante, résiliente et performante (AIRP) sont opérationnels pour l'approvisionnement des écoles en produits locaux;
- Au moins 30% des superficies emblavées sont sous pratiques agro-écologiques;
- **5 433 écoles primaires** sont dotées enfermes scolaires contribuant à l'approvisionnement des cantines scolaires;

- 6 000 000 de tonnes de céréales sont produits annuellement dont
 2 500 000 tonnes de riz, 3 500 000 de tonnes de maïs et 1 000 000 de tonnes de niébé;
- 204 000 tonnes de produits maraichers sont produites annuellement pour approvisionner les cantines scolaires;
- 200 000 tonnes de racines et tubercules (manioc, igname, patate douce, etc.) sont produits annuellement
- 17 000 tonnes de lait, 15 000 tonnes de volailles, 80 000 tonnes d'œufs, 150 tonnes de poissons et 50 tonnes de miel sont produits annuellement;
- 5 000 ha d'espèces pourvoyeuses de PFNL sont protégés et les produits valorisés dans les menus scolaires ;

- **5 433 écoles primaires** sont dotées en forages fonctionnels ;
- Environ 23 000 établissements scolaires sont approvisionnés en produits alimentaires locaux durant l'année scolaire;
- 57 200 acteurs sont formés en technique de conditionnement, conservation et stockage de denrées alimentaires;
- 5 433 écoles primaires sont dotées en magasins, de matériels et de produits de stockage et de conservation des denrées alimentaires.

CHRONOGRAMME INDICATIF D'EXÉCUTION 2021-2025

Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Composante 1	X	X	X	X	X
Composante 2	Х	Х	Х	Х	Х

BUDGET ESTIMATIF 2021-2025

Intitulé	F CFA	\$(US)²	Euro
Composante 1	166 595 000 000	333 190 000	253 972 440
Sous-Composante 1.1	161 130 000 000	322 260 000	245 641 101
Sous-Composante 1.2	5 465 000 000	10 930 000	8 331 339
Composante 2	341 900 000 000	683 800 000	521 223 190
Sous-Composante 2.1	332 590 000 000	665 180 000	507 030 186
Sous-Composante 2.2	9 310 000 000	18 620 000	14 193 004
Coût total	508 495 000 000	1 016 990 000	775 195 630

	Ratio
X	Évaluation préliminaire
	Avant-projet détaillé
	Marché signé

ÉTAT DE PRÉPARATION / EXÉCUTION DU PROJET

☐ Identification

□ Evaluation

☒ Mobilisation des financements

☐ Mise en œuvre

SOURCE DE FINANCEMENT DU PROJET

Contribution	Montant (F CFA)	Part (%)
Budget Etat	264 417 400 000	52
Partenaires au développement	238 992 650 000	47
Bénéficiaires	5 084 950 000	1
Total	508 495 000 000	100

ÉTAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Financement acquis (35,72 %)

☒ Etat burkinabè (35,72 %)

☐ Partenaires au développement

☐ Contribution des bénéficiaires

Financement à rechercher (64,28%)

☒ Etat burkinabè (16,28 %)

☑ Partenaires au développement (47 %)

☑ Contribution des bénéficiaires (1 %)





¹ PFLN : Produits forestiers non ligneux2 Conversion 1\$ US pour 500 F CFA



AMÉLIORATION DE LA VALEUR NUTRITIONNELLE DES MENUS À BASE DES PRODUITS LOCAUX DANS LES CANTINES SCOLAIRES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La valorisation du capital humain basée sur l'éducation est considérée comme une des clés du développement économique au Burkina Faso. Cependant, l'amélioration de la nutrition des jeunes enfants pour promouvoir l'éducation demeure toujours une préoccupation malgré les efforts de l'Etat. Sous sa forme actuelle, la cantine scolaire ne permet d'offrir qu'un repas par jour présentiel à l'école pendant trois mois, soit 1/3 de la durée de l'année scolaire. En plus, dans la plupart des structures éducatives, le menu donné aux élèves est n'est varié et non nutritionnellement équilibré. Les fruits et légumes sont très rares des menus.

En effet, les jardins scolaires qui sont sensés améliorer la fourniture des repas diversifiés ne sont fonctionnels que dans moins de 10% des écoles. En matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement, environ 47% des écoles ne sont pas équipées en points d'eau potable et environ 35% ne disposent pas de latrines (MENAPLN, 2020). Ce contexte d'alimentation, d'hygiène et d'assainissement constitue un obstacle majeur dans la résolution des problèmes nutritionnels en milieu scolaire. Selon une enquête sur l'état nutritionnel des élèves bénéficiaires de la cantine dans une Commune de la région du Sahel les taux de prévalence de l'anémie et de la malnutrition aiguë chez les élèves de 6-14 ans sont de 78% et 22,3% respectivement (PAM 2016). Il ressort de cette étude que les filles sont plus affectées que les garçons.

Burkina Faso



SECTEUR/DOMAINE

Alimentation scolaire

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2021 – 2025

ZONE D'INTERVENTION

Territoire national

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Primature/Secrétariat permanent de l'initiative présidentielle

« Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires directs : enfants scolarisés, personnel enseignant, parents d'élève et cantinières

Bénéficiaires indirects: ménages ruraux vulnérables, les transformateurs et transformatrices artisanaux, semiindustriels et industriels des produits agroalimentaires

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

COHÉRENCE AVEC LES RÉFÉRENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
- ODD 2.2: Cible 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) phase 2

Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

Objectif stratégique 3.1 :
 promouvoir la santé de la
 population et accélérer la transition
 démographique.

Effet attendu 3.1.3 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

Objectif stratégique 3.2 :
 accroître l'offre et améliorer
 la qualité de l'éducation, de
 l'enseignement supérieur et de la
 formation en adéquation avec les
 besoins de l'économie

Effet attendu 3.2.1 : l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptés aux besoins de l'économie est accru

Objectif stratégique 3.6:

 améliorer le cadre de vie, l'accès
 à l'eau potable, à l'assainissement
 et aux services énergétiques de qualité

Effet attendu 3.6.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti

Il est largement connu qu'il existe des interactions dynamiques entre la croissance et la nutrition. En effet, l'amélioration de la nutrition est associée à une augmentation des capacités cognitives et des capacités d'apprentissage, se traduisant à l'âge adulte par une hausse de la productivité du travail et des revenus. De même, l'amélioration de l'éducation entraîne une amélioration de la nutrition (FAO, 2001).

L'amélioration de l'environnement des cantines scolaires à savoir, assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour, dans des conditions adéquates d'hygiène, d'assainissement et d'accès à l'eau potable constitue un facteur déterminant pour la réduction de la malnutrition et le renforcement des capacités d'apprentissage des enfants.

Le projet sera mis en œuvre en deux quinquennats conformément à la vision de la décennie d'actions d'atteinte des cibles des ODD.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global:

Améliorer la qualité de l'alimentation des élèves en utilisant des aliments à base des produits locaux

Objectifs spécifiques (OS):

OS 1 : Accroitre l'utilisation des produits locaux pour la préparation des repas dans les cantines scolaires ;

OS2 : Offrir aux enfants des repas diversifiés et équilibrés et sains

COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1:

Optimisation de l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires

Composante 2:

Promotion de l'éducation nutritionnelle à travers les cantines scolaires

EFFETS/IMPACTS



Amélioration de l'état nutritionnel des enfants scolarisés



Amélioration de la diversité alimentaire des enfants scolarisés



Amélioration des connaissances en éducation nutritionnelle



Amélioration des performances scolaires des élèves

PARTIES PRENANTES DU PROJET

- Gouvernement burkinabé
- Structures de contrôle (laboratoires de contrôle alimentaires, services d'hygiène)
- Collectivités territoriales
- Organisation Non Gouvernementales (ONG)
- Partenaires Techniques et Financiers



RÉSULTATS ATTENDUS

Composante 1:

Utilisation des produits alimentaires locaux riches en nutriments à partir de menus types dans les cantines scolaires

- 500 formateurs relais pour le renforcement des capacités des acteurs de préparation de mets équilibrés sont formés;
- 15 000 agents d'appui-conseil des Services techniques déconcentrés des Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, de la Santé, de l'eau et de l'assainissement sont formés;
- **35 000 cantinières** sont formées sur la transformation des produits locaux au profit de la cantine scolaire ;
- **5 433 écoles primaires** sont équipées en points d'eau potable ;
- un répertoire des aliments et des mets locaux par région est élaboré et diffusé;
- un répertoire des mets équilibrés à base d'aliments locaux bruts ou transformés selon les régions est élaboré;
- un planning hebdomadaire des menus à base de produits locaux est élaboré;
- 20 000 exemplaires de fiches techniques par groupes de denrées alimentaires (caractéristiques, traitement, conservation, gestion des déchets) sont élaborés et diffusés.

Composante 2:

Promotion de l'éducation nutritionnelle tout en orientant les habitudes alimentaires vers la consommation des produits locaux

- 20 000 exemplaires de fiches techniques pour les bonnes pratiques alimentaires (main-d'œuvre, denrées, ustensiles, magasins, cuisines, espace restauration) sont élaborés et diffusés ;
- 8 500 exemplaires de fiches techniques pour l'organisation de la restauration des enfants scolarisés (rations par grade; types de tickets selon les grades, ordre de service du repas, etc.) sont élaborés et diffusés;
- 15 000 supports de sensibilisation (posters, bandes dessinées (BD), dépliants, healthy kids, vegetable go to school) sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles sont produits;
- 1 750 campagnes de sensibilisation et des jeux concours pour l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles (Nutri-académie), d'hygiène et d'assainissement sont organisés dans les écoles ;
- 15 000 affiches ayant trait aux technologies alimentaires (TA), la nutrition (N), la sécurité sanitaire des aliments (SSA), en éducation nutritionnelle (EN) sont produites et diffusées;

- 34 000 cantinières sont formées sur l'hygiène alimentaire, la nutrition et la préparation des mets équilibrés et diversifiés au profit de la cantine scolaire;
- 1 050 acteurs sont formés (au moins 3 acteurs par commune) en Technologie alimentaire (TA), Nutrition, Sécurité sanitaire des aliments (SSA) et Education Nutritionnelle (EN);
- 1 500 bibliothèques communales et scolaires sont dotées en ouvrages de post-alphabétisation en nutrition traduits en langues nationales;
- **35 000 enseignants** sont formés sur l'éducation nutritionnelle ;
- **1 200 formateurs** relais sont formés sur l'éducation nutritionnelle ;
- **3 035 écoles primaires** sont équipées en latrines.

CHRONOGRAMME INDICATIF D'EXÉCUTION 2021-2025

Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Composante 1	X	X	X	X	X
Composante 2	Х	Х	Х	Х	Х

BUDGET ESTIMATIF 2021-2025

Intitulé	F CFA	\$(US) ¹	Euro	
Composante 1	65 595 000 000	131 190 000	99 998 933	
Composante 2	34 806 000 000	69 612 000	53 061 405	
Coût total	100 401 000 000	200 802 000	153 060 338	

	Ratio
X	Évaluation préliminaire
	Avant-projet détaillé
	Marché signé

ÉTAT DE PRÉPARATION / EXÉCUTION DU PROJET

☐ Identification

□ Evaluation

☒ Mobilisation des financements

☐ Mise en œuvre

SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET

☒ Budget de l'Etat

X Privé

X Contribution des partenaires au développement

☒ Contribution des communautés

ÉTAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

	Financement acquis	Montant à mobiliser	Montant total	Part contributive
Etat	2 550 000 000	41 957 400 000	44 507 400 000	44,33%
Privé	27 922 000 000	-	27 922 000 000	27,81%
Partenaires/bailleurs	-	27 971 600 000	27 971 600 000	27,86%
Total	30 472 000 000	69 929 000 000	100 401 000 000	100,00%

1 Conversion 1\$ US pour 500 F CFA





AMÉLIORATION DES REVENUS DES MÉNAGES RURAUX EN ÉTAT DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso est confronté au défi permanent d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à sa population estimée à 20 487 979 habitants parmi lesquels 45,3% ont moins de 15 ans (RGPH¹ 2019). Par ailleurs, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages font apparaitre qu'une grande proportion de la population, notamment rurale, est pauvre et souffre d'insécurité alimentaire chronique. En effet, selon le profil de pauvreté, 36,2% de la population burkinabè, soit environ 7,3 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable² (PNDES II, 2021-2025) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, même en cas de bonne campagne agricole.

A cet égard, le pays s'est résolument engagé à lutter contre ce phénomène en adhérant à plusieurs engagements internationaux tels que le Cadre Stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition 2017, le Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030, l'agenda 2063 de l'Union Africaine en 2015, etc. Au plan national, ces engagements se manifestent par la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et stratégies visant à réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ce sont entre autres le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II, 2021-2025), la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN, 2018-2027), la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS 2013-2022).

Burkina Faso



SECTEUR/DOMAINE

Protection sociale/Activités génératrices de revenus

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2021 - 2025

ZONE D'INTERVENTION

Territoire national

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Primature/Secrétariat permanent de l'initiative présidentielle

« Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »

BÉNÉFICIAIRES

Les ménages ruraux et péri urbains vulnérables



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE







PARTIES PRENANTES DU PROJET

- Le Gouvernement burkinabè
- Les Collectivités territoriales
- Les Partenaires techniques et financiers
- Organisation Non Gouvernementale (ONG)
- Association de Développement (AD)
- les Interprofessions des filières agrosylvopastorales halieutiques et fauniques la ligue des consommateurs

Malgré ces efforts, la pauvreté, la faim et la malnutrition restent persistantes au Burkina Faso, et les objectifs de les réduire de moitié conformément aux engagements pris lors des sommets internationaux sont loin d'être atteints, et ce pour diverses raisons. En effet, la croissance rapide de la population³, la récurrence des aléas climatiques, la volatilité des prix des produits alimentaires inhibent ces efforts. En outre, les attaques terroristes que subit le pays depuis 2015 ainsi que la crise de la pandémie de la COVID-19 survenue en début 2020 exacerbent la vulnérabilité des ménages pauvres, notamment les personnes les plus faibles comme les enfants.

C'est dans ce contexte que le Président du Faso a pris l'initiative d' « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour » à travers la mise en œuvre d'actions dont le projet d'amélioration des revenus des ménages ruraux vulnérables en état de précarité alimentaire. L'implémentation de ce projet devrait contribuer à accroitre les revenus des ménages vulnérables de sorte à leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et de soutenir durablement la scolarisation de leurs enfants.

Le projet sera mis en œuvre de façon quinquennale sur une période de 10 ans conformément à la vision de la décennie d'actions d'atteinte des cibles des ODD.

COHÉRENCE AVEC LES RÉFÉRENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD). ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (cible 2.1, 2.2); ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (cible 8.3); OOD 10 : réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à un autre (cible 10.2).
- Le Cadre Stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition 2017 : section 5 : s'unir et s'organiser pour combattre la faim.
- L'agenda 2063 de l'Union Africaine en son aspiration 1 : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et 6 : « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ».
- La déclaration de Malabo adoptée en 2014 et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10).
- Le référence national de développement du Burkina qui propose l'accroissement annuel de la production agricole et plus spécifiquement les quantités de produits céréaliers, améliorant

- conséquemment les niveaux de sécurité alimentaire de même que les niveaux de revenus des paysans, amoindrissant l'incidence de la pauvreté.
- Plan National de Développement **Economique et Social (PNDES II):** Axe 1 consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix. Objectif stratégique 1.1 renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ; Effet attendu 1.1.2. l'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée; Axe 3 consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale, Objectif stratégique 3.1 promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique, Effet attendu 3.1.3 l'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants est amélioré; Objectif stratégique 3.3 promouvoir le recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie, Effet attendu 3.3.2 les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation. Axe 4 dynamiser les secteurs porteurs

pour l'économie et les emplois.

- Objectif Stratégique 4.1 développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, Effet attendu 4.1.2 la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée.
- La politique sectorielle production agro-sylvo pastorale (PS-PASP) à travers l'Axe 2 : la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutique et faunique et accès aux marchés.

 Objectif stratégique 2.2 améliorer l'accès des acteurs au financement, Effet attendu 2.2.1 l'accès des producteurs aux crédits est amélioré.
- La politique sectorielle travail, emploi et protection sociale, Axe 4 : autonomisation socio-économique de la femme et promotion du genre, Objectif stratégique 4.1 améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme Effet attendu 4.1.1 l'autonomisation économique de la femme
- La politique nationale de protection sociale (PNPS), Orientation stratégique 1 garantie de l'accès de tous aux services sociaux de base, Programme spécifique 1. Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global:

Renforcer la résilience des ménages en état de précarité alimentaire.

Objectifs spécifiques (OS):

OS 1 : Diversifier les sources de revenus des ménages en état de précarité alimentaire par le développement de filières porteuses.

OS2. Améliorer la couverture des besoins alimentaires des ménages en état de précarité.

COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1:

Renforcement des capacités économiques des ménages en état de précarité alimentaire à travers des filières porteuses.

Composante 2:

Soutien aux moyens d'existence des ménages en état de précarité alimentaire.



RÉSULTATS ATTENDUS

- 4 **000 kits de matériel** pour l'implantation de jardins potagers/ vergers scolaires sont acquis ;
- **250 accouvoirs villageois** sont créés ;
- 100 unités villageoises de production d'aliments volaille sont implantées ;
- 500 unités de production d'œufs au profit de ménages ciblés sont implantées ;
- 12 000 acteurs scolaires
 (Directeurs, responsables production, représentants communauté) formés sur la mise en place et la gestion des jardins scolaires sont formés;
- 5 000 acteurs des PFNL sont formés pour la récolte, la transformation et la conservation des PFNL;
- **500 kits d'équipements** de transformation des PFNL sont acquis ;
- 1 000 personnes vulnérables et des Associations de Mères Educatrices (AME) sont appuyées pour la création de petit commerce de proximité;
- 450 services villageois de transport des denrées alimentaires sont créés;
- Les capacités des acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires sont renforcées.

EFFETS/IMPACTS

- la création de plus de 10 000 emplois⁴ en milieu rural et péri urbain ;
- la hausse des revenus des ménages vulnérables de 35%;
- l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables;
- l'amélioration du maintien des élèves à l'école.

CHRONOGRAMME INDICATIF D'EXÉCUTION 2021-2025

Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Composante 1	X	X	X	X	X
Composante 2		Х	Х	Х	Х

BUDGET ESTIMATIF 2021-2025

Intitulé	F CFA	\$(US)⁵	Euro ⁶	☐ Ratio
Composante 1	12 096 250 000	24 192 500	18 440 614	🛚 Évaluat
Composante 2	1 275 000 000	2 550 000	1 943 725	Avant-
Coût total	13 371 250 000	26 742 500	20 384 339	☐ Marché

	Ratio
X	Évaluation préliminaire
	Avant-projet détaillé
	Marché signé

ÉTAT	DE PR	ÉPAR	ATIO	N/
EXÉC	UTION	I DU P	ROJ	ET

☐ Identification

□ Evaluation

Mobilisation des financements

☐ Mise en œuvre

SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET

☒ Budget de l'Etat

☐ Privé

☒ Partenaires au développement

ÉTAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Financement acquis (0 %)

☑ Gouvernement (0 %)

☐ Privé

☑ Partenaires au développement (0 %)

Financement à rechercher (100 %)

☐ Gouvernement (10 %)

☐ Privé

☑ Partenaires au développement (90 %)

Recensement général de la population et de l'habitat.
 Selon l'enquête multisectorielle continue (EMC, 2018), le seuil de pauvreté est de 173 760 FCFA par tête et par an.
 2,6% en moyenne par an sur la dernière décennie selon le RGPH 2019 du Burkina Faso.

⁴ Les emplois sont estimés en raison de trois personnes par unité de production ou de micro projet créés

^{5 1\$= 500} FCFA.
6 1€= 655,957 FCFA

PRIMATURE SECRETARIAT PERMANENT DE L'INITIATIVE PRESIDENTIELLE



RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES CANTINES SCOLAIRES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2019, la population du Burkina Faso est estimée à 20 487 979 habitants (résultats préliminaires du RGPH 2019). Les franges de la population de moins de 15 et 25 ans représentent respectivement 45,3% et 64,17%. Selon l'enquête nationale 2014 sur l'iode et l'anémie au Burkina Faso, la prévalence de l'anémie des enfants en âge préscolaire est de 83% et de 68% chez les enfants d'âge scolaire avec des variations en fonction du milieu de résidence (55,7% en milieu urbain contre 71,4% en milieu rural).

S'agissant de l'éducation, le taux de préscolarisation était seulement de 6,0% en 2019-2020. Le taux brut de scolarisation au primaire, lui a chuté de 88,5% en 2016-2017 à 86,6% en 2019-2020. Celui du post primaire et secondaire reste faible (38,3%) en 2019-2020.

Quant au taux d'achèvement, il est constaté une tendance baissière au fur et à mesure de l'avancée dans les cycles scolaires. Ainsi, au primaire, il est de 60,3% (64,9% pour les filles et 56,0% pour les garçons) contre 39,0% (42,6% pour les filles et 35,5% pour les garçons) au post primaire et 17,5% (15,1% pour les filles et 19,8% pour les garçons) au secondaire³.

Notons que le système éducatif se déploie dans un contexte sécuritaire difficile avec son corollaire de déplacement de populations, de fermeture d'écoles, de réduction des moyens d'existence. A cela s'ajoute l'insécurité alimentaire liée entre autres aux

Burkina Faso



SECTEUR/DOMAINE

Education /alimentation et nutrition scolaire

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2021 - 2025

ZONE D'INTERVENTION

Territoire national

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Primature / Secrétariat Permanent de l'Initiative Présidentielle (SP-IP)

« Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »

BÉNÉFICIAIRES

Directs: Elèves

Indirects : acteurs locaux (COGES¹, CVD², personnel de l'éducation), acteurs de la chaîne des valeurs agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE







COHÉRENCE AVEC LES RÉFÉRENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

• Objectifs de Développement **Durable**

Objectif 2: En finir avec la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable; Objectif 4 : Assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie; Objectif 12 : Assurer des modèles de consommation et de productions durables

• Plan National de Développement **Economique et Social II (PNDES**

II, 2021-2025), axes 3 et 4 Axe 3 : « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ». L'Objectif Stratégique (OS) 3.2 : « accroitre l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie »; l'OS 3.4 « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ». Axe 4: « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». L'OS 4.1 « développer durablement un secteur agro-sylvopastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché » ; l'OS 4.2 « développer un secteur industriel, artisanal et artistique compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

Politiques sectorielles :

- la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN, 2018-2027)
- le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF, 2017-2030),
- la Politique Nationale multisectorielle de nutrition (PNMN; 2020-2029)
- la Politique Nationale de **Protection Sociale** (PNPS, 2013-2023)
- Politique du secteur de la gouvernance économique (PSGE)

chocs climatiques. Dans un tel environnement, l'amélioration de l'alimentation des enfants d'âge scolaire constitue un instrument important de protection sociale et de lutte contre la malnutrition pour de meilleures performances scolaires. Ainsi, plusieurs initiatives dont les cantines scolaires ont permis d'améliorer la situation alimentaire des élèves et les indicateurs du secteur de l'éducation au Burkina Faso.

Cependant, des problématiques majeures liées à un équilibre alimentaire et nutritionnel des enfants en âge scolaire restent entre autres l'insuffisance des ressources, le mode d'acquisition des vivres, la qualité des denrées alimentaires, le faible niveau de responsabilisation des acteurs locaux et leur niveau de gouvernance, les insuffisances dans le mécanisme de coordination, de suivi-contrôle et de gestion des vivres.

Toutefois, il n'est plus à démontrer que des programmes d'alimentation scolaire bien agencés constituent un important instrument pour booster les chaines de valeurs agricoles, améliorer la nutrition des enfants et développer les marchés ruraux à travers l'approvisionnement en produits agricoles locaux au profit des cantines scolaires.

Aussi, les défis liés à la durabilité des programmes de cantines scolaires, au renforcement du cadre juridique et organisationnel des cantines scolaires, ... se posent en termes de gouvernance en matière d'alimentation et nutrition scolaires.

C'est ainsi que le présent projet de renforcement de la gouvernance des cantines scolaires est formulé dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Initiative Présidentielle « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour », lancée le 17 juin 2021 par le Chef de l'Etat à l'effet d'apporter les réponses idoines aux problématiques sus-citées.

Le projet sera mis en œuvre de façon quinquennale sur une période de 10 ans conformément à la vision de la décennie d'actions d'atteinte des cibles des ODD.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global:

Améliorer la gouvernance des cantines scolaires.

Objectifs spécifiques (OS):

OS 1: Renforcer l'autonomisation des acteurs locaux;

OS 2 : Renforcer le dispositif d'approvisionnement, de gestion, de suivi et de contrôle des denrées alimentaires ;

OS 3 : Renforcer le dispositif de stockage et de conservation des denrées alimentaires;

OS 4: Renforcer la coordination et la stratégie de communication.

PARTIES PRENANTES DU PROJET

- Gouvernement Burkinabè
- Collectivités locales
- Bailleurs de Fonds/Partenaires Techniques et Financiers
- Organisations Non Gouvernementales / Associations de Développement et Fondations
- Secteur privé

COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1:

digitalisation et dynamisation du dispositif organisationnel

Composante 2:

renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs

Composante 3:

coordination, suivi-contrôle et évaluation

EFFETS/IMPACTS

- La qualité (notamment sanitaire) des aliments livrés aux cantines est garantie ;
- l'accès et le maintien des enfants dans le système éducatif sont accrus ;
- la couverture des besoins de financement des cantines scolaires est améliorée ;
- les cantines endogènes sont fonctionnelles dans les écoles ;
- une plateforme (notamment numérique) de suivi du processus d'approvisionnement des cantines en aliments de bonne qualité (sains et nutritifs) et de suivi-évaluation du fonctionnement des cantines scolaires est opérationnelle ;
- l'accès internet des établissements est amélioré ;
- des procédés et processus digitaux sont mis en place (en nombre) et vulgarisés dans les cantines scolaires ;
- le niveau de digitalisation /dématérialisation des dispositifs opérationnels de gestion (administrative, culinaire, transactionnelle...) des cantines scolaires est améliorée.



RÉSULTATS ATTENDUS

- 1. les interventions de l'Etat et des autres acteurs dans l'alimentation des enfants d'âge scolaire sont renforcées ;
- 2. les communes sont responsabilisées dans la planification, la mobilisation des ressources, dans la gestion et le suivi des cantines scolaires;
- 3. la gouvernance digitale des cantines scolaire à tous les niveaux est améliorée ;
- 4. la traçabilité des ressources allouées aux cantines est améliorée;
- 5. l'assurance qualité des denrées alimentaires fournies aux écoles est assurée;
- 6. le dispositif de stockage et de conservation des denrées est amélioré.

CHRONOGRAMME INDICATIF D'EXÉCUTION 2021-2025

Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Composante 1	X	X	X	X	X
Composante 2	X	X	Х	X	Х
Composante 3	X	Х	X	Х	X

BUDGET ESTIMATIF 2021-2025

Intitulé	F CFA	\$(US)	Euro	☐ Ratio
Coût total	35 506 000 000	333 190 000 4	253 972 440 ⁵	Évaluation préliminaireAvant-projet détailléMarché signé

ÉTAT	DE PR	ÉPAR	ATION /
EXÉC	UTION	I DU P	ROJET

- **□** Identification
- □ Evaluation
- **☒** Mobilisation des financements
- Mise en œuvre

SOURCE DE FINANCEMENT DU PROJET

- **☒** Budget de l'Etat
- **☒** Bailleurs/Partenaires au développement
- ☑ Bénéficiaires (communautés de base)
- ☐ Privé

ÉTAT DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Financement acquis (20,78 %)

- ☑ Etat burkinabè (2,71 %)
- ☑ Partenaires au développement (11,07 %)
- **☒** Bénéficiaires : communautés de base (7 %)
- ☐ Privé

Financement à rechercher (79,22 %)

- **☒** Etat burkinabè (67,29 %)
- ☑ Partenaires au développement (8,93 %)
- **☒** Bénéficiaires : communautés de base (3 %)
- ☐ Privé





¹ Comité de gestion.

<sup>Comité villageois de développement.
Annuaires statistiques, MENAPLN
1 \$ USD = 500 FCFA
1€= 655,957 FCFA</sup>